

## DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 21/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	22

L'an 2025, le 21 Janvier à 18:30, le Conseil Syndical du SMEAPN s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, Membre du conseil, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres du Comité, le 14/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du SMEAPN, le 15/01/2025.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mmes : BEAUVAIS Evelyne, GABORIT Véronique, MARCANDELLA Florence, LEDUC Christine, MM : BAURY-SAILLY Frédéric, BRIAND Thierry, CHAMOREAU Christophe, CITRON Olivier, COFRECES Segundo, COURTOIS Pascal, DEMASSON Frédéric, DUMAY Jean Claude, DUMONCEAUX Joel, KINDERF Gilles, CHARRIER Jean Francois, DIDIER Jean Pierre, OUDIN Benoît, PEUTOT Christian, RATIER François, ROUX Philippe, TRAVERS-MOUSSINET Michel, VIRON Hervé

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Seine-et-Marne  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

M. LANDAIS Bruno

Invité(s) :Mme BOISSY Véronique, MM : AUJARD Pascal, LAINE Pierre,  
BAGREAUX Serge

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DUMAY Jean Claude

### 2025\_017 – LA DUREE DES AMORTISSEMENTS

Le Président rappelle que conformément aux dispositions du Code général des Collectivités territoriales, notamment aux articles L. 5211-10 et suivants et aux principes comptables au secteur public, les durées d'amortissement doivent être fixées en délibération afin de garantir une gestion comptable rigoureuse et en adéquation avec les durées de vie estimés des biens

Le Président propose les durées d'amortissement en fonction des catégories de biens et toutes compétences confondues et demande à l'assemblée délibérante d'approuver et de voter :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'amortissement proposée
Frais d'études, de recherche, Licence, Logiciels	5 ans
Terrain	Non Amortissable
Aménagement Terrain	30 ans

Bâtiment ou construction durable	30 ans
Bâtiment ou construction légère	15 ans
Réseaux d'assainissement	50 ans
Réseaux d'adduction d'eau potable	50 ans
Agencement et aménagement bâtiment ou construction	20 ans
Autres constructions	30 ans
Génie Civil Assainissement ouvrages lourds	30 ans
Génie Civil Eau potable ouvrages lourds	30 ans
Organes de régulation (électronique, captage, etc..)	10 ans
Pompes, appareils électromécaniques	10 ans
Installation traitement de l'eau	15 ans
Installation chauffage, ventilation	15 ans
Agencements et Aménagements du matériel et outillage industriel	15 ans
Agencements et Aménagements du matériel et outillage autre	5 ans
Installations électriques et téléphoniques	15 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel de labo, de bureau (sauf informatique)	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans
Véhicule de transport	5 ans

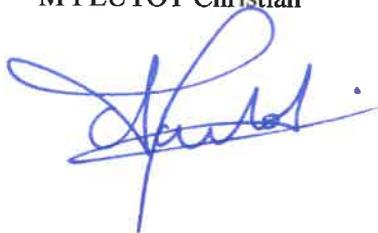
**Le Comité Syndical , après avoir délibéré à l'unanimité**

**Approuve et vote à l'unanimité les durées d'amortissement en fonction des catégories de biens et toutes compétences confondues, présentées sur le tableau ci-dessus**

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures*

*Pour copie conforme :  
A Nemours, le 21/01/2025*

Le Président  
M PEUTOT Christian



Secrétaire de séance  
M. DUMAY Jean Claude



Publicité des actes de la commune par voie électronique le